



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

DEMANDEUR

Nom.....Prénom.....

Adresse :

Téléphone.....

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ Propriétaire Locataire Entrepreneur

OBJET DE LA DEMANDE

Sollicite pour mon compte⁽²⁾

Sollicite pour le compte de l'entreprise⁽²⁾

Nom.....

Adresse.....

L'autorisation pour⁽³⁾ :

- Dépôt benne
- Stationnement d'un camion de déménagement
- Stationnement d'un véhicule de chantier
- Echafaudage
- Palissade de chantier
- Dépôt de matériaux
- Travaux sur trottoir
- Autres :

Adresse concernée par la demande :

.....

Période demandée : du

au*

*** (en cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée)**

Validité : les autorisations de voirie sont précaires et révocables. Elles sont délivrées à titre personnel pour une durée déterminée. Elles peuvent être retirées dans l'intérêt de la gestion de la voirie, pour sauvegarder d'autres intérêts de caractère général ou si le bénéficiaire ne respecte pas les prescriptions contenues dans l'autorisation.

Obligation du bénéficiaire : responsabilité des ouvrages et des matériels stationnés, obligation de signalisation de jour comme de nuit, mise en place de protections pour les usagers de la route et les piétons, obligation de réparer les dégâts éventuels causés à la chaussée ou au trottoir, obligation d'affichage de l'autorisation.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'arrêté qui me sera délivré pour la demande reprise en objet.

Fait à....., le.....

Le demandeur,

Cette demande doit être déposée au minimum 1 mois avant la prise d'effet, au

Centre Technique Municipal de Rungis
2 rue du Sentier des Pauvres
94 150 RUNGIS
tel : 01 79 61 61 40 - fax : 01 79 61 61 38

(1) cocher la case correspondante

(2) barrer la mention inutile

(3) cocher la case correspondante